

Image not found or type unknown



Diminution du salaire en accident du travail

Par **celinec**, le **23/07/2015** à **11:58**

Bonjour, actuellement en accident du travail depuis le 18 mai 2015, mon employeur (Maire) a supprimé mes primes, je me retrouve donc avec un salaire diminué de 600 euros.

Sachant que dans la fonction publique ce sont les primes (non reprises à la retraite) qui nous permettent d'avoir un salaire normal. A-t-il le droit de le faire, alors que l'accident de travail a été reconnu? Aurai-je droit à une indemnisation pour préjudice à la fin de mon incapacité?

Merci